

DEPARTEMENT
DE TARN-ET-GARONNE

COMMUNE DE COMBEROUGER

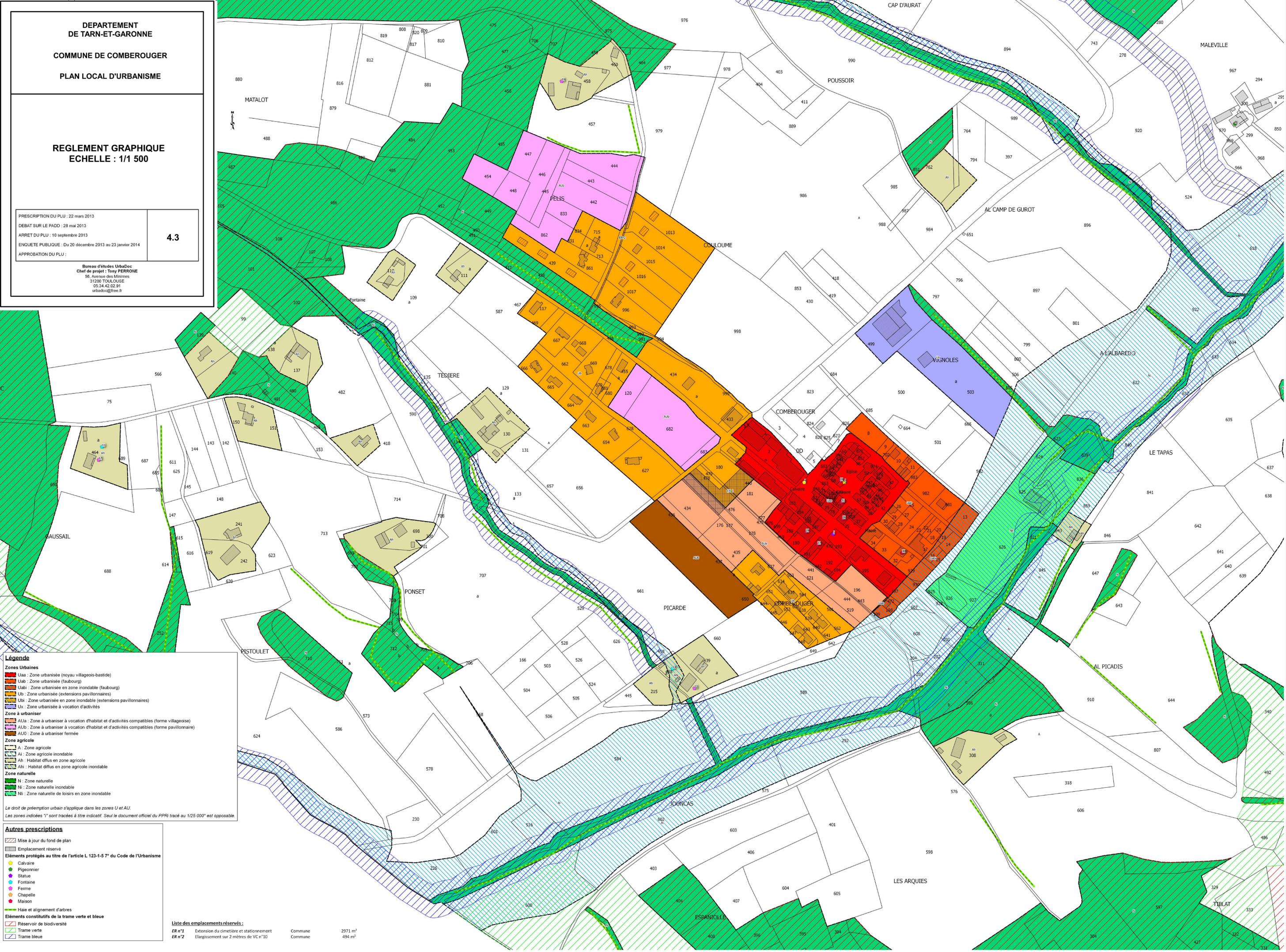
PLAN LOCAL D'URBANISME

REGLEMENT GRAPHIQUE
ECHELLE : 1/1 500

PRESCRIPTION DU PLU : 22 mars 2013
DEBAT SUR LE PADD : 28 mai 2013
ARRET DU PLU : 10 septembre 2013
ENQUETE PUBLIQUE : Du 20 décembre 2013 au 23 janvier 2014
APPROBATION DU PLU :

4.3

Bureau d'études UrbaDoc
Chef de projet : Tony PERRONE
56, Avenue des Mimmes
31200 TOULOUSE
05 34 42 02 91
urba.doc@free.fr



Légende

Zones Urbaines

- Uaa : Zone urbanisée (noyau villageois-bastide)
- Uab : Zone urbanisée (faubourg)
- Uabi : Zone urbanisée en zone inondable (faubourg)
- Ua : Zone urbanisée (extensions pavillonnaires)
- Ubi : Zone urbanisée en zone inondable (extensions pavillonnaires)
- Ux : Zone urbanisée à vocation d'activités

Zone à urbaniser

- AUa : Zone à urbaniser à vocation d'habitat et d'activités compatibles (forme villageoise)
- AUb : Zone à urbaniser à vocation d'habitat et d'activités compatibles (forme pavillonnaire)
- AU0 : Zone à urbaniser fermée

Zone agricole

- A : Zone agricole
- Ai : Zone agricole inondable
- Ah : Habitat diffus en zone agricole
- Ahi : Habitat diffus en zone agricole inondable

Zone naturelle

- N : Zone naturelle
- Ni : Zone naturelle inondable
- Nli : Zone naturelle de loisirs en zone inondable

Le droit de préemption urbain s'applique dans les zones U et AU.
Les zones indicées "i" sont tracées à titre indicatif. Seul le document officiel du PPLI tracé au 1/25 000^e est opposable.

Autres prescriptions

- Mise à jour du fond de plan
- Emplacement réservé

Eléments protégés au titre de l'article L. 123-1-5⁷ du Code de l'Urbanisme

- Calvaire
- Pigeonnier
- Statue
- Fontaine
- Ferme
- Chapelle
- Maison
- Hale et alignement d'arbres

Eléments constitutifs de la trame verte et bleue

- Réservoir de biodiversité
- Trame verte
- Trame bleue

Liste des emplacements réservés :

ER n°1	Extension du cimetière et stationnement	Commune	2971 m ²
ER n°2	Elargissement sur 2 mètres de VC n°10	Commune	494 m ²